

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2013-57 du Comité syndical du Vendredi 11 Octobre

~~~~~

FACTURATION DES OUTILS DE SENSIBILISATION ECO-FESTIVALS EN PAYS CŒUR D'HERAULT

L'an deux mil treize le onze octobre à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 30 septembre 2013.

Etaient présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Bernard DOUYSET, Bernard FABREGUETTES, Pierre GUIRAUD, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Eric PALOC, Frédéric ROIG, Philippe SALASC, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, André GAY, Michel GUIBAL Joëlle GOUDAL, Rémy PAILLES, Bernard SOTO, Luc VIALA
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 19	

Vu les objectifs du projet écofestivals,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **De voter** les tarifs présentés ci-dessus :
 - si les gobelets sont restitués sales ou mal séchés : facturation de lavage à hauteur de 3 euros pour 100 gobelets.
 - si le stock de gobelets restitué a subi une perte supérieure à 5% du stock prêté : facturation à hauteur de 0,50 euros par gobelet non restitué.
 - **si le stock de verres à vin restitué a subi une perte supérieure à 5% du stock prêté : facturation à hauteur de 1 euro par verre à vin non restitué.**
 - Si les compteuses sont détériorées ou non restituées : facturation de 55 euros par compteuse.
 - Si les bâches sont détériorées ou non restituées : facturation de 175 euros par bâche.
 - Si le drapeau est détérioré ou non restitué: facturation de 700 euros par drapeau.

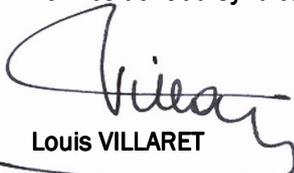
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Clermont l'Hérault, le 17 Octobre 2013

Publiée le 17 octobre 2013

Transmise le 17 octobre 2013

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET